

# FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS HISTORIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES DE PARIS ET DE L'ILE-DE-FRANCE

Association Loi 1901 déclarée à la Préfecture de Police n° 18562 P  
C.C.P. PARIS 2732-01 N – n° SIRET : 330 357 237 000 24  
Publication associative exonérée de TVA.

## Journée des Présidents 9 novembre 2019

Salle Albert Caillou – Chelles

### Sociétés représentées :

*Paris* : La Cité, SHA des I<sup>er</sup> et II<sup>e</sup> arrondissements, SHA du VI<sup>e</sup> arrondissement, SHA du XV<sup>e</sup> arrondissement, SHA des 8<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> arrondissements, Histoire et Vie du X<sup>e</sup> arrondissement, AHAV (XX<sup>e</sup> arrondissement) et société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.

*Seine-et-Marne* : Les Amis du Vieux Château de Brie-Comte-Robert, Société historique et archéologique de Chelles, Les Amis de Moret-sur-Loing et Société d'Histoire de Claye et de ses environs.

*Yvelines* : Académie de Versailles.

*Essonne* : SHLM Montgeron.

*Hauts-de-Seine* : Les Amis de Bagneux, Société historique de Levallois-Perret, Société historique de Rueil-Malmaison et Société historique de Suresnes.

*Seine-Saint-Denis* : Société historique de Noisy-Champs-Gournay-sur-Marne et Association F.-X. Donzelot.

*Val-de-Marne* : Société des Amis de Vincennes.

*Val-d'Oise* : Les Amis du Vieux Saint-Brice et Société historique de Montmorency et sa région.

Après un café offert par la Société archéologique et historique de Chelles et un mot d'accueil par son président, M. Jean-Pierre Thoretton, M. Michel Balard, président de la Fédération, ouvre la séance à 9h30. Au bureau prennent place M. Jean-Pierre Thoretton, président de la Société archéologique et historique de Chelles, Mme Catherine Lecomte, secrétaire générale de la Fédération et M. Jérôme Aymard, trésorier de la Fédération.

### I. Actualités de la Fédération.

M. Balard informe l'assemblée de la démission de Mme Martine Blanckaert, secrétaire générale adjointe, pour des raisons familiales. Ce départ prive le bureau d'une aide précieuse, d'autant que M. Hubert Demory, vice-président, sera absent durant une longue période pour

# FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS HISTORIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES DE PARIS ET DE L'ÎLE-DE-FRANCE

Association Loi 1901 déclarée à la Préfecture de Police n° 18562 P

C.C.P. PARIS 2732-01 N – n° SIRET : 330 357 237 000 24

Publication associative exonérée de TVA.

raisons de santé. Il est donc fait appel aux bonnes volontés pour assurer les permanences du lundi au bureau de la Fédération et prêter la main aux tâches administratives.

Il est ensuite fait appel des sociétés qui n'ont toujours pas acquitté leur cotisation pour l'année 2019. Le président déplore la négligence récurrente que nombre d'adhérents mettent à régler promptement cette cotisation. Il propose de faire rayer des listes les sociétés n'ayant pas réglé leur cotisation depuis trois ans. L'assemblée accepte le principe, qui devra être ratifié par la prochaine Assemblée générale.

Le tome 70 des *Mémoires Paris Île-de-France* paraîtra, avec un peu de retard, d'ici la fin du mois de novembre. Il contiendra les actes du colloque d'histoire régionale tenu en mars 2019. Le tome 71 sera un volume de *varia*. Appel est fait aux sociétés pour apporter leur contribution d'articles. Les textes doivent être envoyés avant mars 2020 à Mme la secrétaire générale.

Afin d'assurer une plus grande diffusion des Mémoires, M. le président invite les sociétés à en faire la publicité auprès de leurs membres. Il est proposé d'insérer dans les volumes du t. 70 un bon de commande assorti d'une table des matières. Ce bon pourra également être diffusé sur internet.

M. le président cède ensuite la parole à la salle pour les questions.

a. On pose la question de la localisation de la journée des Présidents. Il est en effet de tradition qu'elle soit organisée par une société extra-muros. Cependant, le difficile accès pour les personnes habitant à l'opposé du lieu de réunion limite leur participation à cette journée. Ne pourrait-on organiser la journée à Paris, lieu central ? La question est mise en débat. Une réponse sera apportée lors de la prochaine Assemblée générale.

b. Le recrutement de nouveaux membres est une question primordiale pour l'ensemble des sociétés. Beaucoup voient en effet leurs effectifs vieillir et diminuer. D'autre part, on se plaint d'accueillir davantage de consommateurs que d'acteurs. Même les sociétés les plus actives ne reposeraient au final que sur un petit nombre. La discussion qui s'engage permet de pondérer cette dernière considération. Déjà au XIX<sup>e</sup> s., on regrettait le faible nombre de membres producteurs d'écrits. Quant au recrutement, il convient en premier lieu d'améliorer la communication des sociétés. Beaucoup souffrent, à tort, d'une image désuète et fermée. Il faut, pour y remédier, utiliser les moyens de communication modernes, tels les réseaux sociaux. Une permanence physique paraît également indispensable. Par ailleurs, on soulève l'idée qu'il conviendrait que les membres anciens s'astreignent à accueillir personnellement les nouveaux membres, les prennent en charge et leur transmettent leur savoir et leurs méthodes.

# FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS HISTORIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES DE PARIS ET DE L'ILE-DE-FRANCE

Association Loi 1901 déclarée à la Préfecture de Police n° 18562 P

C.C.P. PARIS 2732-01 N – n° SIRET : 330 357 237 000 24

Publication associative exonérée de TVA.

c. Certains départements bénéficient d'une structure fédérative qui assure un relais entre les sociétés membres, favorise les échanges et permet de dynamiser la recherche historique, le plus souvent en lien avec les Archives départementales. La Seine-et-Marne manque d'une fédération départementale de ce type. La question est évoquée d'en créer une.

## II. Les sociétés savantes et les archives.

Mme Rosine Lheureux, conservateur des Archives du Val de Marne, et Mme l'archiviste municipale de Chelles prennent place au bureau. Elles ouvrent une discussion avec la salle autour de deux sujets proches : les archives des sociétés savantes et les sociétés savantes et les archives publiques.

### a. Les archives des sociétés savantes.

Toutes nos sociétés possèdent des archives, que l'on peut répartir en deux groupes :

- les archives administratives, issues du fonctionnement de l'association et qui doivent être conservés tout autant pour des raisons administratives que pour des raisons historiques.
- Les archives documentaires composées de pièces anciennes, de notes d'érudits, de la documentation manuscrite ou imprimée liée aux travaux de recherche de la société. Ces archives sont issues de source variées : dons, legs, récupération (cas d'archives publiques ou semi-publiques).

Tous ces papiers demandent à être inventoriés, exploités et soigneusement conservés. Les statuts des sociétés devraient prévoir la dévolution de leurs archives en cas de dissolution. Il est également rappelé que les dépôts d'archives publiques sont habilités à recueillir les archives des sociétés disparues ou les archives anciennes que les sociétés actuelles ne peuvent conserver dans de bonnes conditions. Cela pose la question du conditionnement et du rangement matériel, souvent complexes, de documents par nature de formes et de qualités variées.

De nombreuses sociétés sont demandeuses d'une aide méthodologique. Un simple inventaire réalisé sur un tableur de type Excel, permettant une saisie par tous, sera souvent une bonne base de départ. Des outils plus perfectionnés existent mais leur coût et leur manipulation peuvent être rédhibitoires.

Des subventions publiques et des partenariats avec les professionnels de l'archivage et les archivistes départementaux sont possibles dans la plupart des départements franciliens. On peut également faire appel à des étudiants en archivistique, à la condition de pouvoir assurer un suivi pédagogique régulier.

# FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS HISTORIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES DE PARIS ET DE L'ILE-DE-FRANCE

Association Loi 1901 déclarée à la Préfecture de Police n° 18562 P

C.C.P. PARIS 2732-01 N – n° SIRET : 330 357 237 000 24

Publication associative exonérée de TVA.

On consultera à cet effet le *Bulletin de liaison des Sociétés savantes* n°11 publié en mars 2006 (annexé à ce compte-rendu) ainsi que le site PIAF (<http://www.piaf-archives.org/>) qui propose des cours et des fiches fort utiles.

Une enquête sur les archives des sociétés fédérées paraît nécessaire et pourrait être un beau projet coordonné par la Fédération.

b. On aborde ensuite le sujet des rapports des sociétés historiques aux archives publiques.

Nos sociétés apparaissent tout d'abord comme d'indispensables relais de la recherche historique et de la valorisation des documents anciens auprès du public. En contribuant ou en instaurant des expositions, en publiant ou en organisant et des conférences à partir de documents issus des fonds publics, elles participent au développement de la recherche historique et font œuvre de médiation publique. Elles ont également un rôle de veille et d'alerte lorsqu'elles ont connaissance d'archives en déshérence, qu'elles soient privées ou publiques. Par exemple, il convient de savoir que le liquidateur d'une entreprise est tenu de signaler l'existence de ses archives auprès des archivistes publics. Nos sociétés, par leur insertion dans les réseaux locaux peuvent être rapidement informées de la mise en danger de ces archives.

Les sociétés historiques ont encore un rôle d'accueil et d'orientation des chercheurs, universitaires ou amateurs. Leur connaissance fine des lieux de leur ressort les place dans une situation unique d'éclairage et de guidage de ces chercheurs.

Les sociétés peuvent enfin collaborer directement au travail des archivistes publics en lançant des ateliers de paléographie ou des ateliers de travail tels le dépouillement des testaments de poilus dans les Yvelines et le Val-de-Marne, ou encore l'étude des minutes notariales par la Société historique de Provins en Seine-et-Marne.

En conclusion, il apparaît nécessaire de renforcer le lien entre les sociétés historiques et les dépôts d'archives publics, ceux-ci pouvant apporter matière première et aide méthodologiques, celles-là étant, de par leur objet, les premières intéressées par les documents historiques.

Les questions complémentaires qui suivent attestent de l'intérêt de nos sociétés pour les archives. La discussion est close à midi par un apéritif offert par la Ville de Chelles, suivi d'un repas et d'une excursion sur le site de l'ancienne abbaye royale bénédictine.

Pour le Bureau de la Fédération  
J. Aymard, trésorier.